

**Comité syndical du 2 juillet 2018**

**DELIBERATION N° 18-034**

**Objet :** Convention avec l'association INVIE pour la mise en œuvre d'actions d'accompagnement à la transition digitale des métiers de services d'aide à la personne dans le cadre du HUB Numérique Nikola TESLA

Le deux juillet deux mille dix-huit à seize heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

**Sont présents :**

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée

**Est excusée et suppléée :**

Publication ou notification :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise France a été suppléée par M. Maurice CHAYET
-------------------------------	---------------------	---

**A donné pouvoir**

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
--------------------	---

**Sont absents :**

M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis

Secrétaire de séance : M. Pierre-Édouard EON

**Le Comité syndical,**

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n° 18-034,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

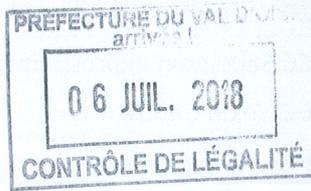
**APPROUVE** le projet de convention de partenariat l'Association INVIE pour la mise en œuvre d'actions d'accompagnement à la transition digitale des métiers de services d'aide à la personne dans le cadre du HUB Numérique Nikola TESLA ;

**APPROUVE** une subvention à l'association INVIE d'un montant de 10 000 € pour la participation de Val d'Oise Numérique à l'évènement E-TONOMY ;

**PRECISE** que le syndicat Val d'Oise Numérique procédera au versement de la subvention sur l'exercice budgétaire 2018 après la signature de la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention ;

**DONNE** pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique

Le Président

Monsieur Pierre-Édouard EON